



Licenciement pour inaptitude

Par **suzone**, le **18/03/2010** à **18:15**

Bonjour, je vais être licencié pour inaptitude j'ai rdv le 29 mars avec mon employeur pour un entretien préalable le soucis c'est que je dois commencer une formation qui débute le 2 avril mais je ne serai pas licencié j'aimerais savoir si je dois débiter la formation ou pas merci

Par **Cornil**, le **21/03/2010** à **15:01**

Bonjour "suzone"
Tu n'indiques pas dans quel cadre entre cette formation.
Mais il m'étonnerait que l'employeur, qui sans doute refusera de payer le préavis comme la jurisprudence l'y autorise dans le cas de licenciement pour inaptitude, y voie un problème quelconque, s'il n'est pas concerné par cette formation.
Le problème ultérieur se situera plutôt du côté de pôle-emploi, qui validera difficilement une inscription comme demandeur d'emploi alors que tu es engagé(e) dans une formation.
Bon courage et bonne chance.
Cornil : Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)